

DISTRIBUTION COLIS

À TRAVAIL ÉGAL, PRIMES ÉGALES

La Direction du Colis n'a pas apporté de réponse satisfaisante à notre demande d'extension des primes Challenge et Bonus aux personnels des activités de livraison Colis tous sites confondus.

En effet ces primes ne prennent pas en compte le travail réel des Postiers et de leurs conditions de travail, mais sont définies par branche (Colis ou Courrier).

On ne devrait donc pas insister et considérer l'affaire classée ?

POUR LA CFTC C'EST NON !

La CFTC constate :

- Une très forte hausse des volumes Colis en PFC et dans les sites Courrier
- Une proportion de plus en plus importante des colis par rapport au courrier et l'augmentation du nombre de tournées dédiées 100 % colis.
- Que les agents colis des Centres Courrier connaissent les mêmes pics d'activité que leurs collègues du Colis.

Pour toutes ces raisons, l'incompréhension des agents est légitime par rapport à la différence du montant des primes entre le Colis et la Distribution.

A La CFTC, nous entendons régulièrement lors de nos visites de sites les facteurs et les factrices colis nous faire remarquer : « *Nous livrons aussi des colis, notre investissement et notre motivation sont équivalents à ceux de nos collègues des ACP* ».

Pour la CFTC le travail effectué pour la livraison des colis doit être rémunéré de la même façon quel que soit le distributeur

La spécificité du métier s'affirme aussi en Centres Courrier, en PPDC Multi Flux, la Peak Période n'est plus une exclusivité du Pôle Colis.

Il faut vraiment revaloriser le travail fourni par les acteurs essentiels de la livraison du Colis.

Au terme de la Peak Période,
il ne doit plus y avoir de différence sur le montant des primes
entre les agents distribuant du colis en ACP ou en Centre Courrier.

**LA CFTC DEMANDE UNE VALORISATION DU TRAVAIL ÉQUITABLE
POUR TOUS LES AGENTS DISTRIBUANT DU COLIS !**

